

Programme

Samedi 1^{er} février
à Tautavel



7h30 Accueil des participants
(confirmation des inscriptions) et
du Jury à la Salle Jo Maso de
Tautavel (à côté du Stade)

8h00 Consigne du Propriétaire et
départ à la Vigne

8h15 Tirage au sort par les candidats du
numéro de rangée

8h45 Début du concours (avec jury)
puis notation de la Technique

9h30 Petit déjeuner catalan

10h30 Délibération du Jury et animation
+ QCM facultatif avec un panier
gourmand à gagner

11h00 Remise des prix suivie d'un apéritif

13h00 Repas au Restaurant le Petit
Gris : Civet de Chevreuil avec
assortiment de légumes, Fromage
et Dessert

Fédération Départementale
des Foyers Ruraux 66

En Partenariat avec:



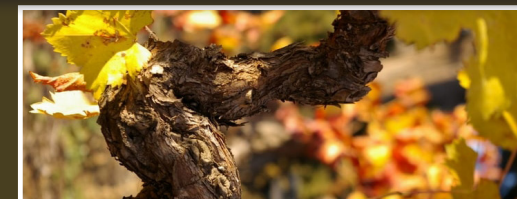
48^{ème}
édition



Le CONCOURS DÉPARTEMENTAL de LA TAILLE VIGNE



Tautavel Salle Jo Maso (à côté du Stade)



Samedi 1^{er} février 2020 À partir de 7h30

Inscription avant le 20 janvier 2020

FDFR66

6 RUE ARISTIDE BERGES - MAS GUERIDO - 66330 CABESTANY

☎ 04 68 35 00 65

✉ FOYERS.RURAU66@GMAIL.COM

🌐 FDFR66.COM

FDFR66

6 RUE ARISTIDE BERGES - MAS GUERIDO - 66330 CABESTANY

☎ 04 68 35 00 65

✉ FOYERS.RURAU66@GMAIL.COM

🌐 FDFR66.COM

Règlement

Article 1 : Le concours départemental de taille de la vigne aura lieu : samedi 1er février à 7h30 à Tautavel Salle Jo Maso

Article 2 : L'épreuve débutera à 8h00. Les concurrents devront se présenter sur les lieux une demi-heure à l'avance pour y recevoir les dernières instructions.

Article 3 : Deux possibilités de taille sont autorisées : manuelle et électrique. Les concurrents devront être munis de leurs propres outils : ciseaux de taille manuels, sécateur électrique, scie égoïne, gants, lunettes de protection...

Article 4 : Les concurrents recevront du propriétaire de la vigne des consignes dont le respect sera évalué par le jury.

Article 5 : Chaque concurrent devra participer à un tirage au sort qui lui affectera une rangée de ceps. Il sera jugé, lors de la taille, sur le respect des règles de sécurité, la rapidité et la qualité d'exécution du travail et le choix des bois par une partie du jury présent sur la parcelle. La catégorie « jeunes » exécutera une épreuve supplémentaire d'affilage des outils.

Article 6 :

Le rang taillé par le candidat sera défini par le tirage au sort. Le candidat taillera la vigne pendant 40mn environ et quittera ensuite son rang pour laisser place au Jury. Le jury viendra alors pour évaluer les rangées dans l'anonymat le plus complet.

Article 7 : Les concurrents seront notés sur 5 critères

Article 8 : Le concours est ouvert à tous les exploitants, salariés et élèves des lycées agricoles du département. Au terme du concours sera établi : un classement général de l'épreuve, un classement spécifique aux jeunes, un classement spécifique aux adultes, un classement spécifique aux femmes.

Article 9 : Le jury sera présidé par un représentant des Foyers Ruraux et sera composé comme suit :

Le représentant qualifié de GROUPAMA MEDITERRANEE, le représentant qualifié de la M.S.A., le représentant qualifié d'Arterris, des techniciens agricoles de la chambre d'Agriculture et de l'enseignement agricole.

Article 10 : Avant le début des épreuves, il sera délivré à chacun des membres du jury, un carnet avec les différents points de notation.

Article 11 : A l'issue des épreuves, le total des notes de chaque candidat sera effectué en présence des membres du jury et le palmarès sera établi.

Article 12 : A tout moment, le Président, sur avis des membres du jury, pourra arrêter dans son action tout concurrent jugé trop maladroit, l'inviter à quitter le terrain, sans que ce dernier puisse exercer le moindre recours.

Article 13 : Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité dans le cas où l'un des concurrents se blesserait pendant l'exécution des épreuves.

Article 14 : Les concurrents du fait de leur inscription, acceptent le présent règlement, et acceptent à l'avance toutes les décisions du jury sans qu'il soit possible d'exercer le moindre recours.

Rappel : Si vous avez déjà participé au concours et que vous venez avec de nouveaux candidats, la FDFR66 vous offre l'inscription au concours

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Adresse :

Commune : _____ CP : _____

Date de Naissance:

Moins de 21 ans Plus de 21 ans

Mail :

Participera :

- Au concours et au repas
 Au concours seul
 Au repas seul

Vous avez déjà participé au concours et vous venez avec un nouveau candidat

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Adresse :

Commune : _____ CP : _____

Date de Naissance:

Moins de 21 ans Plus de 21 ans

Mail :

Participera :

- Au concours et au repas
 Au concours seul
 Au repas seul

Nbre de participant(s) au concours et repas
x 22 € =

Nbre de participant(s) au concours seul
x 6 €

Nbre de participant(s) au repas seul
x 16 € =

Total à Payer _____ €

J'ai lu et accepté le règlement

Date

Signature :

Règlement

Critères de points

Sécurité sur 20 pts

Exécution sur 60 pts

- Rejets : 20 pts
- Bois mort : 20 pts
- Consigne de l'Exploitant : 20 pts

Technique sur 40 pts

- Plaies de taille (fréquence-grosseurs) : 20 pts
- Coupes (qualité franche / hachée) : 20 pts

Choix des bois sur 40 pts

- Vigueurs : 8 pts
- Sanitaire : 8 pts
- Sens du vent : 8 pts
- Géométrie : 8 pts
- Allongement minimum : 8 pts

Vitesse sur 10 pts

Pour les jeunes : Affilage sur 40 pts

- Position sécateurs : 8 pts
- Entretien ciseaux : 8 pts
- Efficacité affilage : 8 pts
- Position pierre : 8 pts
- Etat général sécateur : 8 pts